

1997-1998

EBA GBANELA

Groupe A6

1998-331

Mémoire de géopolitique

**LA CREATION D'UNE FORCE AFRICAINE
FRANCOPHONE CONSTITUE-T-ELLE UNE
SOLUTION POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS
EN AFRIQUE CENTRALE?**

INTRODUCTION

En cette fin de 20^e siècle, et avec la chute du mur de Berlin, l'Afrique perd son caractère d'enjeu politique sur le plan des relations internationales et l'Afrique centrale francophone secouée par la violence, devient le théâtre de conflits multiples et variés.

Après trois décennies d'indépendance virtuelle, l'Afrique réalise qu'elle est confrontée à plusieurs défis simultanés. Il s'agit notamment du développement, de la démocratie, de la sécurité et de stabilité.

La communauté internationale a aujourd'hui les yeux braqués sur les pays africains n'arrivant pas à s'investir suffisamment dans la résolution de nombreux conflits qui ont toujours miné ce continent africain depuis leur accession à l'indépendance.

On peut citer à titre d'exemple, l'absence d'une implication significative de l'Afrique dans la recherche d'une solution à la crise rwandaise.

Les pays africains ont eu tendance à opter pour des traités peu contraignants, ne comportant pour leur signataire aucun engagement sérieux ni aucune obligation concrète. En raison de ce manque de volonté politique, d'engagement collectif et de cette vision stratégique de l'avenir, la résolution des conflits régionaux sur le continent africain n'a pas connu un grand succès.

Les organisations dont l'objectif premier est de favoriser la coopération économique et politique tendent à obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de l'instauration de la paix et de la stabilité. L'établissement d'un lien entre les aspects économiques et militaires de la sécurité facilite en effet le processus de rétablissement de la paix.

La question évidente qui vient à l'esprit est de savoir si la prévention des conflits, l'intervention humanitaire, les opérations de maintien, voire de rétablissement de la paix ont une quelconque utilité si comme ce fut souvent le cas, elles ne font que remplacer le clan au pouvoir par un autre sans que cela ne change grand-chose aux moeurs politiques et administratives.

Il faut souligner que c'est en premier lieu aux gouvernements africains qu'il incombe d'assurer un avenir pacifique, sûr et prospère à leurs pays. Tant que les élites qui dominent la scène politique et économique-financière ne se sentiront pas plus responsables du développement socio-économique de l'ensemble de leur société, l'Afrique n'aura pas de place dans le monde en développement.

Il est aujourd'hui nécessaire pour l'Afrique dans un souci de responsabilité de créer une force pour la résolution des conflits, car le temps est venu pour l'Europe de ne plus s'impliquer directement dans les conflits internes. Notre thème reste d'actualité. La création d'une force interafricaine francophone constitue-t-elle une solution pour la résolution des conflits en Afrique centrale et dans quelles conditions, en tenant compte du nouveau contexte géopolitique?

Après la présentation de ce contexte, la nécessité et la structure d'une force interafricaine francophone seront analysées.

I-CONTEXTE GEOPOLITIQUE

11- Généralités :

Les guerres et les conflits ont des racines plus ou moins profondes. Pour éteindre ces guerres et résoudre les conflits, il est impératif et urgent que la conscience collective s'emploie à respecter les droits de l'homme, des libertés fondamentales, et à favoriser un développement économique et social durable.

La fin de la rivalité entre les superpuissances a eu de graves répercussions sur la sécurité et les perspectives de développement des Etats de l'Afrique subsaharienne. La dissolution de l'Union soviétique a considérablement affaibli l'importance stratégique de la région pour l'Occident, et a mené les sentiments nationalistes et tribaux au premier rang. Certes, en Afrique, certaines guerres ont continué (Soudan, Angola) et d'autres se sont retirées (Ethiopie, Mozambique). Cependant, des conflits ethniques extrêmement violents et nouveaux, qui s'étendent ou pourraient dépasser les frontières internationales pour se répandre dans les Etats voisins, sont nés dans de nombreux Etats (Somalie, Rwanda, Libéria). Par conséquent la résolution des conflits non seulement nationaux mais aussi régionaux est apparue le point crucial pour la sécurité du continent.

La paix sociale est menacée d'une part par l'obscurantisme et par la résurgence des discriminations, des exclusions et d'autre part par la multiplication des actes de terrorisme, la misère, la pauvreté et l'analphabétisme, accentués par une démographie incontrôlée montant de façon inquiétante. Cette nouvelle dimension de l'insécurité ne peut faire oublier les problèmes des litiges potentiels liés à des frontières héritées de la colonisation, la drogue, la maladie, la famine, l'oppression et le désespoir, comme en témoignent les millions de réfugiés et de personnes déplacées, qui alimentent de grands flux migratoires intérieurs et internationaux.

Le dernier élément politique africain qui se donne à lire à travers ce conflit est naturellement la paralysie des organisations internationales, et plus particulièrement de l'OUA. On peut, en effet, arguer que l'ONU n'est pas plus performante dans la résolution du conflit zaïrois que l'OUA, mais c'est oublier que les blocages dont souffrent ces deux organismes sont de nature différente.

Dans le cas de l'ONU, il s'agit d'une volonté retardée par l'hésitation des Etats-unis à s'engager dans une nouvelle intervention extérieure alors que celle effectuée en Somalie est encore dans toutes les mémoires de la classe politique américaine.

Quant à l'OUA, elle a été souvent stigmatisée pour son inefficacité. Mise en cause pour son immobilisme dans le domaine des droits de l'homme, elle est également critiquée pour son incapacité à résoudre les problèmes économiques du continent et pour sa faible réussite dans le règlement des conflits en Afrique. Sans doute constate-t-on une évolution: les conflits interétatiques se sont multipliés

A la fois source des conflits et conséquence de ceux-ci, ces problèmes sèment l'horreur et la terreur, exigeant une attention soutenue de l'ONU, de l'O.U.A. et des interventions urgentes en vue de les prévenir, de les contenir, et, si nécessaire au-delà des moyens diplomatiques, d'y mettre fin par des moyens militaires par sous-région.

12 - L'Afrique centrale francophone

Après les conflits qui ont ensanglanté le Rwanda et le Burundi, et la chute du régime de Mobutu, c'est au tour du Congo Brazzaville et de la Centrafrique d'être le théâtre de combats meurtriers entre factions rivales. Le lien avec les événements de l'ex-Zaïre n'est cependant pas avéré.

Une implacable logique semble frapper les pays francophones d'Afrique Centrale. Les drames qui touchent aujourd'hui ceux-ci semblent pourtant être la résultante d'événements indépendants plutôt le fruit d'un quelconque complot ou d'un inéluctable enchaînement.

A Paris, selon « le Monde », le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, plaide pour une politique de « juste équilibre » en Afrique et affirme que les réseaux « appartiennent à une époque ». Au ministère de la Défense, une réflexion a été engagée sur la présence militaire de la France en Afrique et Paris souhaite que les armées africaines assument leur part de responsabilité dans la sécurité collective du continent.

Au Congo Brazzaville comme en Centrafrique, les conflits, largement sous-tendus par des problèmes régionaux et tribaux, ont été nourris par la déliquescence du régime zaïrois. Les trois pays sont frontaliers. Des fortunes se sont constituées sur la base de trafics de tous genres. Les frontières ont été toujours perméables, et au cours des cinq dernières années, le régime de Mobutu a fait vendre aux uns et aux autres de grandes quantités d'armes.

La région des Grands Lacs est en proie à l'agitation et en dépit d'innombrables initiatives diplomatiques, conférences et sommets, personne ne semble détenir la clé de la sécurité dans cette région.

A l'ex-Zaïre, le régime Mobutu s'étant effondré, l'incertitude règne quant à l'orientation que suivra le nouveau dirigeant (Kabila).

Au Burundi, trois années d'insurrection ont entraîné la mort de plus de 150.000 personnes tandis que sévissent toujours les conflits ethniques et les massacres.

Le Rwanda panse ses plaies après avoir subi l'un des plus atroces génocides de l'histoire contemporaine. Mais la situation ne s'est pas encore stabilisée et on continue à faire état de massacres ethniques.

La Centrafrique vient de connaître trois mutineries meurtrières d'une partie de l'armée qui ont ébranlé Bangui et sa banlieue. La dernière a été maîtrisée grâce à une intervention d'une force interafricaine envoyée par six pays africains (Burkina, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad et Togo). Soutenue par un détachement logistique français, cette force a été chargée de faire respecter les accords dits de Bangui signés le 25 janvier 1997 entre les mutins et les autorités gouvernementales.

Quant au Cameroun, sa situation intérieure reste marquée par une instabilité politique exacerbée par le boycott de l'élection présidentielle d'octobre 1997 par l'opposition; la crise avec le Nigéria à propos de la péninsule de Bakassi, riche en pétrole, reste en suspens.

La création d'une force de maintien de la paix regroupant les Etats de l'Afrique centrale pourrait être une des solutions susceptibles de parvenir à cet objectif.

13-Origine des crises et des conflits

Comme partout ailleurs en Afrique, les pays d'Afrique Centrale constituent de véritables manteaux d'arlequin en matière de composition

ethnique. La cohabitation pacifique de ces ethnies au sein de certains pays de la sous-région est viciée par l'instrumentalisation malsaine qu'en font certains pouvoirs et qui conduit à la marginalisation de certains groupes ou encore au traitement discriminatoire de certaines régions du fait de leur tissu ethnique. Bien évidemment ces attitudes politiques pour le moins responsables suscitent des sentiments irrédentistes qui ne peuvent qu'être sources de conflits.

Lorsqu'on parle de conflits, il convient de définir quelques termes. Les écrits sur ce thème font habituellement, entre conflit et crise, une importante distinction que nous retiendrons ici.

«Conflit» se réfère au litige qui sous-tend les heurts entre les intéressés, et «Crise» au passage actif des hostilités armées. Bien que « crise » évoque souvent une flambée soudaine sur une courte période, cette restriction apparaît trop limitative.

«Crise» s'appliquera donc à des litiges prolongés comme la guérilla Sahraouie ou celle de l'Ogaden, à laquelle a succédé une guerre conventionnelle, ainsi qu'à de brèves explosions comme des invasions du Shaba (ex Zaïre).

La résolution de conflit est à long terme un fruit épineux. Elle s'accomplit rarement par une action directe et nécessite le plus souvent un laps de temps prolongé, même si les aspects les plus immédiats du conflit peuvent parfois être supprimés par une entente entre les principaux intéressés. Ainsi, les causes fondamentales de la rivalité entre l'Angola et le Congo démocratique resteront longtemps, des sources de conflit, mais les causes immédiates de tension ont été largement éliminées.

En Afrique, les enseignements de l'histoire illustrent la multitude et la grande variété des crises et des conflits dont les causes sont d'une réelle complexité

Sur le plan régional, les Etats africains s'opposent pour les raisons suivantes:

- Les rivalités politiques à forte connotation ethnique.
- L'absence de liberté, oeuvre des régimes autoritaires opposés aux revendications démocratiques et populaires.
- La politisation de l'armée, transformée en véritable groupe de pression, acteur permanent et influent de la scène politique nationale (voir les 3 mutineries consécutives en Centrafrique)
- La création des milices par des partis politiques (cobras, ninjas au Congo-Brazzaville). Au nombre de ces causes nous dénombrons fréquemment:
 - Les problèmes des frontières héritées de la colonisation et jusque-là « reconnues sûres », mais qui n'ont jamais pu inclure les réalités sociologiques (cultures, ethnies...). La revendication identitaire sur une base géographique est l'une des conséquences les plus déstabilisatrices des Etats-nations.
 - L'absence d'autosuffisance alimentaire, aggravée par de multiples calamités naturelles (sécheresse, désertification, criquets pèlerins, etc...)

- Les déséquilibres économiques, financiers et sociaux générés par la détérioration des termes de l'échange sur des économies monoproductrices.
- Le faible flux des échanges sous- régionaux.
- Les hégémonismes politico-militaires sous-régionaux.

Toutes ces raisons évoquées, illustrent de façon résumée, les différentes sources de crises ou de conflits en Afrique

La création des forces militaires s'avère indispensable pour rétablir la paix dans un cadre juridique bien défini.

14- Cadre juridique international (ONU-OUA)

Le cadre juridique à retenir de façon naturelle est celui de la Charte de l'ONU qui définit les règles de création et d'emploi de forces multinationales pour la prévention des crises et le maintien ou l'imposition de la paix.

Depuis le début des années 90, on enrégistre dans les différentes sous-régions de l'Afrique des initiatives visant à créer des organismes ayant pour mission essentielle la préservation de la paix et de la sécurité dans leurs aires géographiques. C'est le cas particulier de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Devant cette situation inquiétante, pour aider les pays de la sous-région à juguler ces différentes menaces, les Nations-Unies ont mis en place un « Comité Consultatif » permanent de l'ONU pour les questions de sécurité en Afrique Centrale qui a tenu sa 5^o réunion à Yaoundé du 5 au 9 septembre 94. Au cours des assises de Yaoundé où a été paraphé le « Pacte de Non agression » par les Représentants présents dont le contenu se résume dans les trois premiers articles:

Les Etats membres s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques à la menace ou à l'emploi de la force ou à l'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres.

Le pacte de non agression n'inclut pas l'assistance des autres pays à un autre Etat membre victime d'agression extérieure. Tout un projet d'accord d'assistance mutuelle en matière de défense et de sécurité est en étude et pourra être adopté ultérieurement.

Donc suivant la mission et l'emplacement du théâtre, la force interafricaine francophone pour la résolution des conflits en Afrique Centrale pourra agir sous l'autorité de ces organisations.

Rappelons l'historique des Organisations Internationales (OUA-ONU). L'OUA : L'Afrique se présenta sur la scène internationale, dès l'accession à l'indépendance des colonies qui la constituaient, morcelée et frappée par le sous-développement. Déjà, deux blocs d'idéologiques différentes dominaient le monde. L'un socialiste, conduit par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (l'URSS) et l'autre, dit de l'Ouest, avec des Etats-Unis d'Amérique comme leader du monde libre.

L'Afrique devra-t-elle s'inféoder à l'un ou à l'autre, des deux blocs?

Les dirigeants africains décidèrent, lors de la conférence d'Addis-Abeba le 23 Mai 1963, d'unir leurs Etats et créent l'Organisation de l'unité africaine. Cette organisation se propose de renforcer la solidarité des Etats membres, de coordonner leurs efforts, de promouvoir leur coopération et de défendre leur souveraineté, l'intégralité de leur territoire le colonialisme et l'Apartheid.

Quant à l'ONU (Organisation des Nations Unies); les dégâts causés par la première guerre mondiale. furent tels que l'idée de mettre fin aux conflits entre les Etats germa dans l'esprit de Thomas W. Wilson, alors Président des Etats-Unis. Ainsi fut créée la Société des Nations.

Mais celle-ci ne parvint pas à éviter la deuxième guerre mondiale. Au lendemain de cette guerre, qui dura de 1939 à 1945, les nations qui participèrent aux hostilités signèrent la charte des Nations Unies le 26 Juin 1945. Le 24 Octobre 1945, la charte fut ratifiée par les représentants de 51 nations. Elle se fixe pour objectif le maintien de la paix et la sécurité internationales.

15- Nécessité d'une sécurité collective

La nécessité de la création d'une force africaine de paix s'est toujours manifestée dès le début des indépendances des pays africains.

Il convient de rappeler à cet effet qu'au moment de l'accession de ces pays à l'indépendance, les relations internationales étaient caractérisées par la division du monde en deux blocs et aucune région du globe n'échappait aux effets de cette division

L'influence d'une telle bipolarisation n'a pas tardé à marquer les orientations politiques et les choix économiques des jeunes Etats africains même si ceux-ci ont tenté, dans le cadre du mouvement des non-alignés d'introduire un équilibre dans leurs rapports avec les deux blocs.

La manifestation la plus évidente de cet antagonisme idéologique était le regroupement de nos deux pays en deux camps: un camp dit « progressiste » qui entretenait des liens privilégiés avec le bloc soviétique et le camp dit « modéré » qui est situé dans la mouvance du bloc occidental.

Cette division a accru la méfiance entre les deux groupes dont l'antagonisme a favorisé la prévalence de différends de tous ordres qui dégénéraient parfois en conflits armés.

Conscients de ce qu'une solution constituait un frein à leur effort de développement parce qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, et que la violence dans les relations interétatiques exigeait une solution durable, les pays francophones en 1961, réunis au sein de l'Union africaine et malgache (U.A.M.) avaient décidé de mettre sur pieds l'Union africaine et malgache de la défense (U.A.M.D.).

En février 1965, l'OUA, à son tour, avait recommandé la création d'une organisation africaine de Défense pour assurer et maintenir la paix et la sécurité du continent africain.

C'est ainsi qu'en 1971, à la suite de l'invasion de Guinée Conakry par des mercenaires portugais il a été proposé de mettre en place un mécanisme de défense des Etats africains dont la maîtrise serait la commission de Défense de l'OUA.

Dans la même logique deux événements importants ont suscité un grand intérêt pour la création d'une force interafricaine. Il s'agissait d'une part la seconde guerre de Shaba au Zaïre en 1978 et d'autre part, de l'affaire tchadienne en 1979 concernant la bande d'Aouzou. Au Zaïre, il était question d'assurer la relève des parachutistes français par une force interafricaine .

Pour ce qui est du conflit tchadien, l'O.U.A. est intervenue en envoyant un contingent afin de s'interposer entre les fractions combattantes en vue d'obtenir l'arrêt de la progression des troupes libyennes qui avaient envahi le Nord du pays

Depuis le début des années 90, on enregistre dans les différentes sous-régions de l'Afrique des initiatives visant à créer des organismes ayant pour mission essentielle la préservation de la paix et de la sécurité dans leurs aires géographiques. C'est le cas en particulier de la Communauté pour le Développement des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC) ou de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe(SADEC) qui ont décidé d'agir dans ce sens.

Dans la Sous-région Ouest africaine, la situation au Libéria a donné à la CEDEAO(Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) l'occasion d'entrer en action dans la recherche de solution à un conflit armé bien qu'une telle mission ne soit pas prévue par les textes fondamentaux. Tous ces efforts interviennent à un moment où nos Etats demeurent confrontés à des conflits internes, voire à des guerres civiles favorisées par des minorités ethniques et ou des luttes pour le contrôle du pouvoir central par des forces antagonistes.

A cet égard, nous citerons entre autres, la rébellion au Nord du Mali, au Niger et en Casamance (Sénégal), le désordre civil qui a lourdement handicapé le fonctionnement des institutions au Togo pendant près d'un an, les guerres civiles au Libéria, en Somalie, en Angola au Burundi et au Rwanda etc...

Ces conflits et guerres rangées remettent en cause les principes sacrés des droits de l'homme, sèment la mort et la désolation dans nos populations, troublent la paix et la tranquillité, hypothéquant toute politique de progrès et de développement sur l'ensemble du continent africain et dans le reste de monde.

L'Afrique tout en restant consciente du rôle premier qui doit être le sien n'a pu cependant apporter une contribution adéquate à la gestion de cette situation, se résignant à lancer des appels de détresse à l'endroit de la Communauté internationale.

II. LA FORCE INTERAFRICAINNE FRANCOPHONE

21 - Intérêt

L'idée de la force «francophone » ne constitue pas une manifestation d'exclusion linguistique, mais traduit plutôt un savoir faire largement partagé, une formation similaire entre les armées francophones. Ceci, du fait que toutes ces armées, depuis l'indépendance, bénéficient de la coopération militaire française. Partageant une même culture militaire, il était possible de travailler ensemble après un temps d'adaptation relativement court lorsque cette force serait déployée. Dans le même temps leurs cadres sont issus en majorité des écoles militaires françaises ou des écoles interafricaines parrainées par la France. Qu'en serait-il avec une force interafricaine composée de contingents de tout le continent? On aurait des unités parlant trois ou quatre langues différentes: arabe, anglais, français ou portugais. Les problèmes techniques seraient plus difficiles à surmonter. Quant aux questions de soutien logistique, disons qu'elles se compliqueraient, compte tenu de la diversité des matériels. Dans ce cas, on ne pourrait avoir un modèle ou un format semblable au nôtre. Par contre cette cohésion acquise au départ, permet une efficacité d'emblée à la force composée d'unités de divers pays.

Ce choix présente aussi des avantages liés à l'existence du comité consultatif permanent de l'ONU pour les questions de sécurité en Afrique centrale.

La nature et la composition de cette force interafricaine francophone nécessite une attention particulière. Le choix de son option doit se faire en parfaite harmonie avec l'environnement politique international.

IL faut entendre par force interafricaine francophone pour la paix, un mécanisme à caractère militaire constitué d'une ou de plusieurs unités fournies par des pays membres, investi de moyens d'actions adéquats, qui conduirait des opérations spécifiques.

Face à cette conception de force pour la paix deux options fondamentales s'offrent:

-Une force composée d'unités militaires en attente dans leur pays d'origine, et que l'on regroupe à la demande en un lieu déterminé.

-Une force composée d'éléments des forces armées des pays membres regroupés et basés dans un Etat membre de la force interafricaine pour la paix.

22- Problématique

La création d'une force interafricaine francophone présente des difficultés complexes. Tout d'abord il ya la question du droit. Sous quelle autorité cette force devait-elle être placée ? s'agirait-il d'une force entièrement dépendante des Nations unies pour une opération de maintien de la paix en Afrique, ou bien serait-elle placée sous la direction du mécanisme récemment

créé au sein de l'OUA ayant pour objectif de s'occuper de la gestion des conflits ? Ou encore, faudrait-il envisager une nouvelle forme de coopération ONU-OUA dans ce domaine ? Une deuxième catégorie de difficultés vient s'ajouter: elle concerne des questions ayant trait aux structures, à la formation, aux armements et à l'appui logistique.

Il va sans dire que le conseil de sécurité des Nations unies est l'organe tout désigné pour veiller sur la paix et la sécurité dans le monde. Pour ce faire, il pourrait agir en fonction des situations, selon les chapitres VI ou VII de la charte. Or, et comme on l'a récemment souligné, jamais l'ONU n'a été tant sollicitée. Elle s'efforce de répondre au mieux à ces demandes, mais les moyens militaires et financiers que lui allouent ses Etats membres ne suffisent plus. L'idée de la création d'une force d'intervention africaine ne trouve-t-elle pas justement ses fondements dans l'incapacité enregistrée par le système des Nations-unies à mettre en oeuvre, immédiatement ou dans un court délai, les résolutions adoptées par le conseil ?

La proposition de créer une brigade spéciale sous la direction des Nations unies semble attirante. Or, le scénario avancé, à utiliser partout dans le monde et pas seulement en Afrique. Dans ce cas, quelle serait la voie à suivre lorsque l'Organisation mondiale serait appelée à intervenir d'urgence dans plusieurs crises se déclarant simultanément dans des endroits, voire des continents différents? Partager ladite brigade en plusieurs unités n'aurait-il pas des conséquences négatives quant à l'efficacité espérée? L'ONU pourrait-elle se permettre de favoriser un pays, ou encore un continent, par rapport à un autre? Ainsi revient-on à l'idée de la création d'une force interafricaine chargée d'intervenir là où il le faudrait, uniquement en Afrique.

Quant à l'option selon laquelle la force interafricaine serait dépendante de l'OUA, sa mise en oeuvre nécessiterait une volonté politique de la part des dirigeants africains pour faire évoluer le rôle jusque-là dévolu à l'Organisation continentale consistant à protéger et à promouvoir les intérêts d'Afrique. Elle signifierait également la relance des projets ambitieux de coopération entre les Etats membres, afin de renforcer les capacités de l'Organisation et lui fournir le minimum requis pour une intervention efficace, rapide et indépendante

23- Initiatives de la France

La France a proposé, lors du sommet franco-africain réuni à Biarritz en novembre 1994, la création d'une force multinationale en Afrique bénéficiant de son soutien logistique. Les Etats africains peu enthousiastes, la France n'a pas donné suite à cette initiative.

En marge de la 19^e conférence franco-africaine, qui s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina-Faso, en décembre 96, les dirigeants africains ont examiné à nouveau des projets d'entraînement commun d'unités militaires de divers pays africains visant à constituer une force provisoire qui pourrait entrer

rapidement en action sur l'ordre des Nations unies ou de l'Organisation de l'unité africaine. Mais aucune suite n'a été donnée jusqu'ici à ces discussions informelles.

Dans le cadre de préparation du sommet de l'OUA, tenu à Lomé en mars 1997 le Chef de l'Etat de Togo a proposé la création d'une force panafricaine de 3000 hommes, fondée sur le concept de modules de forces en attente avec des contingents nationaux d'un maximum de 450 soldats, pour maintenir ou rétablir la paix. L'absence de volonté politique et de moyens financiers continue de faire obstacle à la constitution d'une telle force. Bien que des progrès aient été enregistrés dans ce vaste cadre institutionnel, la France, de son côté, a avancé sur une petite échelle et sur un plan pratique donnant un oeu d'espoir.

On se souvient en décembre 1996 que la France a envoyé des troupes en Centrafrique afin d'aider à y rétablir l'ordre après l'éclatement d'une rébellion armée.

C'est à l'issue du 19^o sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de France d'Afrique tenu à Ouagadougou du 4 au 6 décembre 96, qu'il a été décidé d'envoyer à Bangui une mission de médiation, à l'issue de laquelle la mise en place d'un comité international de suivi présidé par l'ancien Chef d'Etat malien, pour l'application des mesures contenues dans le communiqué final du 8 décembre 96 relatif à la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise centrafricaine.

Ce comité de suivi est appuyé par la force d'interposition (MISAB: mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui) forte de 750 hommes originaires de 6 pays (Burkina-Faso, Gabon, Mali, Tchad, Sénégal et Togo) mise sur pied pour garantir les accords conclus en janvier dernier, et qui ont mis fin aux 3 mutineries successives d'une partie des forces armées centrafricaines. C'est grâce à ladite force que le calme est revenu dans Bangui.

III- Modalités de mise en oeuvre d'une force régionale

31-Base juridique régionale

En Afrique de l'ouest, l'ANAD, depuis sa création en 1977, a fait la preuve de sa validité. L'Afrique centrale s'en est d'ailleurs largement inspirée pour constituer sa propre organisation régionale de sécurité. Il paraît donc intéressant de partir de cet acquit pour bâtir le cadre juridique dans lequel pourra s'exercer l'action des forces sous-régionales.

Ainsi les structures de sécurité et de défense d'une force interafricaine de paix pourraient s'appuyer sur les organes existants (Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement) et sur un Secrétariat général créé pour la cause et

directement rattaché au président en titre de l'organisation économique sous-régionale.

Une autre solution consisterait à s'entendre aux structures existantes. Celle-ci conduirait à confier au Secrétaire général de l'organisation la responsabilité des problèmes sous-régionaux de sécurité.

Dans les deux hypothèses il s'agira de confier à une haute autorité la prise en compte des problèmes communs, militaires (engagement de forces, soutien logistique, coopération en matière de transport) économiques (protection de l'environnement) ou de protection civile.

311- La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement:

organe suprême réuni une fois par an, en session ordinaire, et, chaque fois que les circonstances l'exigent, en session extraordinaire.

312- Le Conseil de Sécurité :

composé des ministres des Affaires étrangères, des ministres de la Défense, assistés par les chefs-major.

En cas de crise, de conflit ou de catastrophe naturelle, son rôle est d'émettre un avis sur l'opportunité d'entreprendre une action militaire et sur les moyens à y consacrer. C'est le Chef d'Etat qui décide de l'engagement de ladite force.

32- Préparation des forces sous-régionales

Les forces sous-régionales, non permanentes, seront constituées par des éléments puisés dans les « réservoirs nationaux ». Elles auront un caractère modulaire interarmes et, si besoin interarmées. Chaque pays devra tenir prêt un module de forces, au minimum de l'ordre d'une compagnie.

La préparation tactique et technique des forces ainsi que leur équipement sont à la charge des Etats et doivent être en rapport étroit avec les missions qui leur sont confiées. Cette préparation sera guidée par un souci permanent d'interopérabilité sous toutes les formes et de cohérence entre les différents contingents, tant sur le plan des personnels que sur celui des matériels.

Des programmes spécifiques d'instruction seront conçus par le Secrétariat permanent en relation avec les missions éventuelles à confier aux forces communes. De même il organisera et préparera des exercices communs pouvant éventuellement associer des pays extérieurs à la sous-région.

Pour cette formation des personnels, il y aurait un avantage certain à créer des écoles sous-régionales où seraient entretenues des exercices l'unité de doctrine et la cohésion entre militaires de pays différents

33- Processus de mise sur pied de la force:

Quand la situation dans un ou plusieurs pays de la sous-région le justifie ou quand une autre organisation le sollicite, une force interafricaine sous-

régionale est constituée sur décision des Chefs d'Etat et de gouvernement réunis en session ordinaire.

Sans entrer dans le détail exhaustif de ces différentes solutions, citons l'exemple récent des forces (MISAB) intervenues en Centrafrique.(Afrique centrale)

Désignation du commandant des forces :

Chargé de la conduite des opérations militaires, le commandement des forces est assuré par un Officier Général désigné par un Président, représentant ses pairs.

CONCLUSION

Dans un monde où depuis la fin de la guerre froide, sévit une grande instabilité et où se sont multipliés les crises et les conflits de toutes sortes, les relations internationales sont plus que jamais marquées par les intérêts propres des différentes parties, qui privilégient le plus souvent le court terme

Les puissances du Nord, de plus en plus sollicitées et confrontées à d'importantes difficultés ,répugnent désormais à intervenir dans les crises extérieures quand leurs intérêts ne sont pas en cause. Parallèlement, les pays du Sud, pour diverses raisons, deviennent de plus en plus réticents à l'intervention directe des puissances. Donc c'est aux pays africains de prendre les problèmes de sécurité de leur continent en main.

L'exemple concret de la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) constitue un avenir pour l'Afrique, car c'est pour la première fois qu'une force interafricaine francophone soutenue uniquement par la France, a secouru un pays du continent (Centrafrique). C'est aussi la première fois qu'un détachement français a été placé sous commandement africain; cette unité, d'une centaine d'éléments et fournie par la 9^o DIMA, assure la logistique de ladite force .

L'expérience de la MISAB a ainsi montré que les africains sont techniquement capables de régler des problèmes que l'on est souvent amené à confier à d'autres »On devrait faire confiance aux africains pour des opérations de ce genre, affirme le colonel sénégalais Niang Chef d'Etat Major de la MISAB. Que les pays amis qui veulent participer à l'instauration de la paix en Afrique sachent que notre continent à les hommes qu'il faut. Ce qui nous manque, ce sont les moyens logistiques. Par conséquent, il faudrait que leur action soit orientée vers la mise en place et l'organisation d'une logistique adaptée, afin que les africains puissent prendre en charge le règlement des conflits dans leur continent. »

La MISAB représente certes un grand espoir pour la Centrafrique et l'ensemble de l'Afrique. Elle a montré qu'il était possible de venir en aide à un pays de la sous-région et de contribuer à la résolution de ses problèmes.

En tant que laboratoire, elle a donné des résultats que beaucoup ont jugé satisfaisants. Mais il ne s'agit que d'une petite force.

On ne peut donc prétendre conclure que l'expérience de la MISAB pourrait être généralisée. Mais le cadre est bon et il n'interdit pas de tirer un certain nombre de leçons susceptibles de servir à l'avenir. Cette expérience pourrait faire avancer les études menées sur les forces interafricaines.